



KIFFAH EL 'OUMMAL

N°02-SEPT/OCT 1985-PRIX:02 DA

JOURNAL DE L'ORGANISATION REVOLUTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS D'ALGERIE

SOMMAIRE

EDITORIAL

Le climat politique et social de cette rentrée de septembre 85 est des plus tendu que nous ayons connu depuis quatre ans.

En fait, c'est durant l'été que la tension est sérieusement montée avec le début d'application de la grille nationale du SGT et les premières réactions ouvrières qu'il a provoqué, avec la poursuite effrénée de la hausse des prix et le mécontentement général qu'elle accentue, avec l'affaire du vol d'armes de l'école de police de Soummâa et les déploiements policiers qu'il a entraîné dans l'algérois, avec la répression de l'association des fils de chouhadas et de la récente ligue des droits de l'homme, avec l'arrestation du chanteur Aït-Menguellet et la colère qui couve dans toute la Kabylie.

Se tenant au même moment, le débat sur "l'enrichissement de la charte nationale" a offert au pouvoir une grosse diversion et un excellent alibi démocratique. Mais là aussi, le débat pourtant extrêmement contrôlé a laissé transparaître ici et là la profonde inquiétude populaire devant un avenir des plus sombres.

- Editorial P.01à03
- Dossier S.G.T P.04à12
 - Introduction.
 - Qu'est ce que le SGT?
 - Comment sont côtés les postes de travail?
 - Des salaires fixés unilatéralement par l'état-patron.
 - Les effets de la nouvelle grille sur la fiche de paye.
 - Dans l'immédiat, la grille SGT divise les travailleurs.
 - Unité ouvrière et UGTA indépendante plus que jamais indispensables.
 - Notre réponse à la grille du SGT.
- Infos-luttes ouvrières P.13à15
 - Premières réactions ouvrières contre la grille du SGT.
 - Kherrata, les travailleurs se révoltent.
 - Nouvelle victoire pour les 10 licenciés du port d'Alger.
- Démocratie P.16à17
 - Pour la libération de tous les détenus politiques.
 - Liste des fils de chouhadas et démocrates emprisonnés.
- Charte nationale: Non à l'infatih! P.18à19
- AFRIQUE DU SUD: P.20à21
 - Révolte nationale et lutte sociale.
- MONDE ARABE: P.22
 - Les meilleurs alliés d'Israël contre le peuple palestinien.

EFFERVESCIENCE OUVRIERE CONTRE LA GRILLE DU SGT.

Cet avenir sombre, c'est d'abord la grave dégradation de notre pouvoir d'achat.

Nous avons longtemps entendu le gouvernement, le FLN et les bureaux syndicaux nous promettre l'amélioration de notre situation salariale avec l'application du SGT. Mais aujourd'hui, si la presse continue à bluffer en parlant de 80% de travailleurs avantagés, la réalité est toute autre. Cette nouvelle grille n'arrange pas les affaires de la majorité d'entre nous, soit parce qu'elle nous bloque nos salaires des années durant avec l'IDR, soit parce qu'elle ne nous rajoute rien ou trop peu, alors que les prix n'ont pas cessé de croître ces dernières années.

"L'application de la grille du SGT n'est pas une augmentation des salaires."

Avec cette réalité brutale, tombe un des derniers espoirs avec lequel le gouvernement faisait patienter les travailleurs.

Les réactions ne se sont pas faites attendre. L'été entier, les travailleurs se sont mobilisés presque partout où la nouvelle grille a été appliquée (voir nos informations sur les luttes ouvrières). Réagissant en ordre dispersé, ne trouvant pas la bonne revendication, celle qui unifie, ils en ont pas moins maintenu une effervescence exceptionnelle. De nombreuses grèves se sont déroulées un peu partout. Spontanées et sans issue pour le moment, elles annoncent de nouvelles vagues de luttes. Des luttes qui, devant la grille du SGT, devront avancer rapidement vers la formulation claire de la nécessité d'UNE MEME AUGMENTATION DE SALAIRE POUR TOUS et de l'indispensable LIAISON SALAIRES-PRIX pour défendre le maintien de notre pouvoir d'achat.

ABSENCE DE DEMOCRATIE ET TENTATION DE LA LUTTE ARMEE.

Mais devant ce sombre avenir qui se précise, se développent des actions diverses, contradictoires. Après s'être cassé en affrontant ouvertement le pouvoir en novembre 82, le mouvement intégriste est réapparu en force sur la scène politique cet été.

Le déploiement à l'occasion de l'aïd el fitr avait déjà intrigué le pouvoir. Les vols d'armes, d'argent et de médicaments, le paniquent. Pour lui, c'est clairement la lutte armée, la guérilla qui se semble à l'ordre du jour. L'appel du maquis est mythique dans la mémoire collective de notre peuple. Sa tentation reste forte et même si la tendance favorable à cette forme de lutte reste marginale au sein du mouvement intégriste, la réaction répressive affolée du pouvoir jette un climat d'insécurité sans discernement sur l'ensemble de la population.

Mais cette situation étouffante de ras le bol sans autre recours apparent que la prise des armes, c'est le pouvoir qui en est responsable. C'est lui qui a interdit toute activité démocratique dans notre pays. Dernier exemple en date, il a jeté en prison depuis trois mois déjà, les militants de l'association des fils de chouhadas et les fondateurs de la récente ligue algérienne des droits de l'homme. Ce sont pourtant là deux initiatives pacifiques et légitimes. Mais la peur que leur caractère démocratique brise le monopole politique du FLN sur notre histoire et dévoile la réalité répressive de notre pays, a amener le pouvoir à emprisonner à nouveau, au mépris de la mémoire des chouhadas, de ses propres lois et de l'opinion internationale.

L'arrestation du chanteur kabyle le plus populaire Aït-Menguellet vient faire monter d'un cran la tension. La Kabylie est une nouvelle fois interpellée dans un affrontement avec le pouvoir.

NON A L'INFITAH !

Dans ce contexte tendu à l'extrême, le débat sur "l'enrichissement de la charte nationale" ne prend qu'une importance secondaire parmi les masses populaires, malgré tout le tapage du pouvoir et la mobilisation de la télévision.

La volonté du régime Chadli avec cette opération est de se doter d'une charte qui dit oui à sa politique d'infatih économique et qui prend ses distances avec le discours populiste de la charte socialisante de Boumédiène.

Les interventions les plus orientées ont clairement soutenu cette volonté grâce aux mots d'ordre maintenant habituels de rentabilité, de libre-entreprise, d'unicité de pensée sous l'égide du FLN et d'arabo-islamisme bien pensant.

Cependant, à travers les mailles qui cernaient étroitement le débat, nombreuses sont ressorties les réserves, voire les méfiances face au secteur privé. Souvent étaient aussi rappelé avec insistance l'attachement de notre peuple aux acquis de l'indépendance et à la perspective socialiste.

Venant fréquemment des militants de sa propre base, ce type d'interventions ne convient sûrement pas aux intentions de la direction du FLN.

Pour nous, cela signifie surtout que dans l'avenir, chaque pas en avant du pouvoir dans la voie de l'infatih et des attaques anti-populaires agrandira le nombre de ceux qui se mobiliseront pour dire NON!

"SEULE LA GREVE TRANCHERA!"

Climat tendu donc en cette rentrée sociale. Mais aussi situation de confusion générale alimentée par les rumeurs interminables de préparatifs d'actions armées, de malaise et frictions au sein du pouvoir, etc...

Mais dans cette confusion générale, les travailleurs ne disposent d'aucun instrument politique qui leur permette de ne pas être désorientés, de discerner entre le vrai et le faux, l'important et le secondaire, en rassemblant les informations sur leurs luttes et les moyens de contrer à l'échelle nationale les attaques incessantes du pouvoir.

L'UGTA, pour sa part, est plus que jamais absente de la scène politique en cette rentrée. Elle se contente d'applaudir à l'application de la grille SGT et de proclamer son soutien inébranlable au pouvoir face aux opposants de tous bords. Pourtant, devant le blocage réel des salaires, les réactions ouvrières se ressemblent. Partout dans les entreprises, la grève apparaît de plus en plus comme la seule solution. Au point où l'imagination ouvrière a déjà transformé les trois lettres du SGT en un mot d'ordre significatif: "Seule la Grève Tranchera!"

Mais si c'est effectivement la seule voie à suivre pour défendre efficacement notre pouvoir d'achat et nos acquis sociaux, pour ne pas être détournés de cet enjeu qui demeure central malgré la confusion actuelle, nous devons plus que jamais nous doter des deux instruments politiques indispensables que sont LE PARTI DES TRAVAILLEURS et l'UGTA INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE.

Car sans ces instruments de lutte, nous resterons toujours trop faibles, dispersés et divisés, face à ce pouvoir bourgeois de plus en plus agressif et répressif.

L'ouverture prochaine de la période de préparation du 7^e congrès de l'UGTA doit être pour nous une occasion privilégiée pour avancer vers la concrétisation de ces deux objectifs vitaux.

Alger, le 10 octobre 1985.

DOSSIER S.G.T

Depuis de nombreuses années déjà, les travailleurs algériens sont bercés d'illusions quant à l'application du statut général du travailleur (SGT).

Combien de luttes, combien de mobilisations, se sont terminées par des promesses du genre: "Patientez encore quelques temps! Le SGT va être appliqué et tous vos problèmes seront résolus."

Le SGT est ainsi devenu un mythe sensé apporter des solutions à tous les problèmes socio-professionnels. La presse écrite et parlée, les directeurs d'entreprises et toutes les instances politiques et syndicales, ont tellement répété cette chanson que beaucoup de travailleurs ont fini par y croire et se sont mis à attendre l'application du SGT avec énormément d'espoir.

Malheureusement, la plupart des ces travailleurs et même des syndicalistes étaient loin de connaître le contenu exact du SGT.

Déjà avec l'apparition des premiers textes d'application du SGT, le mythe a commencé à devenir réalité et des voix ont commencé à s'élèver dans les réunions syndicales pour se demander: "Pourquoi n'applique-t-on que les aspects négatifs du SGT? A quand l'application des aspects positifs?"

Mais ces voix sont restées isolées et limitées à certains milieux syndicaux, dans la mesure où peu de travailleurs connaissent et s'intéressent aux textes de lois socio-professionnelles.

Par contre ces derniers mois, avec les préparatifs et les débuts d'application de la grille nationale des salaires élaborée suivant la méthode du SGT, les espoirs se sont transformés en inquiétudes et en mécontentement. Pour la plupart des travailleurs, c'est la déception sous forme de douche froide. Quant aux habituels vendeurs d'illusions sur le SGT, ils ne savent plus comment se justifier ou s'expliquer à eux-mêmes la situation et préfèrent éviter d'en discuter. Certains essayent quand même de s'en sortir en dissociant la grille nationale et le SGT lui-même. "Le SGT serait un bon texte, mais son application serait mauvaise!" En chantant cet air déjà connu, ils essayent de préserver le mythe sur lequel a été bâtie toute leur propagande durant des années, pour éviter un bilan de leur propre participation à l'entretien des illusions. Ils ont peur d'être interpellés par la vague de mécontentement général anti-SGT qui s'annonce à la mesure des illusions qu'ils ont semé sur ce fameux SGT.

Malheureusement, en l'absence de débats syndicaux, le risque est grand de voir aujourd'hui la désillusion déferler comme les illusions hier sans que la plupart des travailleurs ne soient en mesure de tirer un bilan et de répondre sérieusement à la question: "Mais au fait, c'est quoi au juste le SGT?"

QU'EST CE QUE LE SGT ?

Le statut général du travailleur est une loi qui doit constituer le cadre général de référence de toutes les dispositions de la législation sociale en Algérie.

A ce titre, il comprend beaucoup de généralités que l'on retrouve dans tous les textes de lois sociales et reprend des dispositions qui existaient déjà dans le droit du travail avant 1978.

Mais le SGT a la particularité d'avoir été conçu à un moment où le pouvoir commençait, déjà du temps de Boumédiène, à envisager les moyens de rentabiliser les entreprises d'état sur le dos des travailleurs.

En ce sens, ses principales innovations consistaient à en faire L'INSTRUMENT LEGAL DE CETTE RENTABILISATION CAPITALISTE des entreprises étatiques.

L'innovation la plus dangereuse du SGT réside dans son ARTICLE 94 qui, pour la première fois depuis l'indépendance nationale, LEGALISE LA PRATIQUE DES LICENCIEMENTS COLLECTIFS que l'état-patron agite depuis quelques temps déjà en parlant de sureffectifs et de nécessité de réduire les charges sociales des entreprises sur le dos des travailleurs. Cet article 94 est clair: "Lorsque des

raisons économiques valables le justifient, l'organisme employeur peut procéder à une compression d'effectifs.

La compression d'effectifs qui consiste en une mesure de licenciement collectif se traduisant par des licenciements individuels simultanés, est décidée selon un processus défini par décret...

La seconde innovation dangereuse du SGT réside dans l'invention de la notion de "prime ou PENALITE DE RENDEMENT" introduite par le système des PRI/PRC tel que défini par les articles 155 et 166.

Jusqu'alors existaient des primes de rendement, plus ou moins importantes suivant le rendement fourni et reconnu par la hiérarchie. Dans le pire des cas, la prime de rendement était nulle. Mais avec le système des PRI/PRC, le SGT a introduit la possibilité légale de DIMINUER LE SALAIRE DE BASE de 5% en cas où le rendement du travailleur ou du collectif n'a pas atteint un certain seuil.

Ainsi, l'acquis du salaire de base intouchable quel que soit la production, est également remis en question par le SGT, toujours dans un souci de rentabilisation capitaliste sur le dos des travailleurs.

Si l'article 21 du SGT reconnaît le droit de grève dans le secteur privé, mais l'enferme dans des procédures légales qui le limitent considérablement, l'ARTICLE 209 LEGALISE clairement LA REPRESSION DE LA GREVE, sans préciser le secteur concerné.

"Toute forme d'entrave à la liberté du travail, à l'exercice du droit d'organisation syndicale, à la production ainsi que l'occupation des locaux de travail et l'immobilisation des moyens de production sont punies conformément à la loi".

Il s'agit très clairement de la répression des piquets de grèves et de la grève avec occupation de l'entreprise.

Quant aux articles 183 et 79, ils préparent légalement le terrain à de nouvelles attaques contre les acquis des travailleurs.

L'ARTICLE 183 PREVOIT EN FAIT LA SUPPRESSION DES ALLOCATIONS FAMILIALES: "(...) Le fonds national de l'enfance sera créé par la loi. Il sera financé notamment par le produit des allocations familiales dues au titre des nouvelles naissances postérieures à la date de création du fonds national de l'enfance."

Et, l'article 79 ouvre la possibilité légale à une nouvelle AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL: "Le travailleur a droit à une journée entière de repos par semaine (...)" Or, actuellement nous avons soit une journée et demie, soit deux jours de repos hebdomadaires.

Telles sont les innovations les plus dangereuses du SGT dont l'application progressive va montrer aux travailleurs comment cette "solution-miracle" à tous leurs problèmes socio-professionnels, tant et tant vantée par certains "progressistes", a l'intention de les résoudre dans le sens de la rentabilisation capitaliste.

COMMENT SONT COTES.

LES POSTES DE TRAVAIL ?

La méthode de cotation et de classification des postes de travail qui a abouti aux catalogues d'application de la grille nationale des salaires, a été fixée par un décret (n°82-356) conforme à l'esprit des articles 104 à 115 du SGT.

Dans chaque entreprise, une commission devait recenser tous les postes de travail existants et décrire précisément les tâches et conditions liées à chacun d'entre eux.

Ensuite, une autre commission devait procéder à la cotation de chaque poste de travail suivant la fiche de description de ses tâches.

La méthode nationale de cotation des postes de travail est basée sur cinq (05) ensembles de critères relatifs à la qualification, à la responsabilité, à l'effort exigé, aux conditions de travail, aux contraintes et exigences particulières. A chacun de ces critères correspond un nombre de points possibles (voir encadré ci-dessous).

**PONDÉRATION DES CRITÈRES
ET SOUS-CRITÈRES**

I — QUALIFICATION	485 points 40,42 %	III — EFFORT	174 points 14,50 %
— Formation de base	315 points 26,23 %	— Effort physique	50 points 4,17 %
— Expérience professionnelle	170 points 14,17 %	— Effort neuro-psychique .	30 points 2,50 %
I — RESPONSABILITÉ	260 points 21,66 %	— Effort intellectuel	94 points 7,83 %
— Responsabilité matérielle ou immatérielle	90 points 7,50 %	IV — CONDITIONS DE TRAVAIL	161 points 13,42 %
— Responsabilité sur l'intégrité physique des tiers	30 points 2,50 %	— Ambiances physiques	126 points 10,50 %
— Responsabilité directe et fonctionnelle	70 points 5,83 %	— Risques d'accidents du travail	35 points 2,92 %
— Responsabilité hiérarchique diffusée	70 points 5,83 %	V — CONTRAINTES ET EXIGENCES PARTICULIÈRES	120 points 10 %
		— Contraintes	60 points 5 %
		— Exigences particulières .	60 points 5 %
			TOTAL : 1200 points 100%

Ainsi par exemple, la formation théorique et professionnelle requises pour un poste de travail permet de lui attribuer un nombre de points compris entre 50 et 315.

L'effort physique exigé lui donne droit à un nombre de points compris entre 6 et 50, alors que l'effort intellectuel peut être noté entre 5 et 94 points.

Une fois que chaque critère a été évalué et noté suivant les tableaux de la méthode, la somme de tous les points obtenus permet d'obte-

nir la cotation du poste de travail. Ce nombre de points correspondant à chaque poste de travail constitue son indice qui va permettre de le positionner dans la grille indiciaire et de calculer son salaire de poste.

Ainsi par exemple, le poste de tourneur a été coté à l'indice 228.I

Il sera donc positionné sur la grille indiciaire à la section 3 de l'échelle 8 et aura un salaire de poste de 2280 DA.

DES SALAIRES FIXES UNILATERALEMENT

PAR L'ETAT-PATRON.

La méthode de cotation des postes de travail a été conçue de façon à ce qu'un travailleur au niveau culturel moyen ait du mal à la comprendre et à l'appliquer.

Ainsi, même si un représentant syndical veut défendre honnêtement les intérêts des travailleurs au sein d'une commission de cotation, il se trouve en minorité et culturellement désarmé face aux gestionnaires spécialement formés pour l'application de cette méthode. De ce fait, sa présence dans la commission devient le plus souvent symbolique et sert uniquement à cautionner le travail de l'administration.

D'autre part, cette méthode enferme la cotation du poste de travail dans des limites préétablies à l'avance et incontournables.

Quelle que soit la bonne volonté du syndicaliste, il ne pourra accorder plus de 50 points à l'effort physique et la méthode ne lui permet d'accorder les 50 points que pour le "très grand effort physique déployé toute la journée". Si c'est seulement durant une partie de la journée qu'il y a "très grand effort physique", la méthode n'accorde plus que 20 points. De la même façon, les risques d'accidents ne peuvent donner droit à plus de 35 points, encore faut-il que ces risques puissent entraîner la mort. Alors que si le niveau de formation exigé est la 3^eAS ou le BAC, cela donne droit automatiquement à 135 points.

Ainsi, la cotation d'un poste de travail est déjà orientée par la méthode et favorise ouvertement certains critères par rapport à d'autres.

Mais si jamais le syndicaliste est très combattif, a un minimum d'expérience et arrive à imposer une bonne cotation des postes de travail, le pouvoir de décision de sa commission d'entreprise est de toute façon limité. Ses propositions doivent être contrôlées et corrigées par un comité de branche, avant d'être présentées à la commission nationale d'harmonisation des salaires qui détiennent le pouvoir effectif de décider de la cotation des postes de travail.

Certes, la participation de l'UGTA est formellement garantie à tous les niveaux, mais le rôle du syndicat et des représentants des travailleurs est quasiment nul dans cette opération de classification et de cotation des postes de travail, pourtant décisive pour notre avenir à tous.

Quant à la fixation de la valeur du point indiciaire, elle a été décidée unilatéralement par le gouvernement en fonction de l'intérêt financier de l'état-patron et nullement en fonction des besoins actuels du travailleur algérien et de l'évolution du coût de la vie.

Au lieu de calculer un budget familial-type pour déterminer quel doit être le salaire minimum pour permettre aujourd'hui à un travailleur algérien de faire vivre décemment sa famille; Des essais de paye à blanc ont été fait discrètement et permis de présenter au gouvernement l'impact financier de l'application de la grille des salaires du SGT avec une valeur du point indiciaire de 9, 10, 11 et 12 DA. Suite à quoi, sans même consulter la direction UGTA qu'il a lui-même choisie, ce pouvoir bourgeois a décidé que "les finances de l'état

ne peuvent supporter l'application de la nouvelle grille des salaires avec un point indiciaire valant plus de 10 DA".

Il s'est même permis de continuer à voler les travailleurs des secteurs traditionnellement mal-payés (fonction publique, agriculture, construction..) en leur imposant un point indiciaire de 9 DA au lieu de 10 durant toute l'année 1985.

Certes, les habituels vendeurs d'illusions sur le SGT ont réalisé le danger depuis plusieurs mois et expriment leurs inquiétudes sur les effets de l'application de la grille nationale.

Mais ce pouvoir qui a érigé le mensonge en méthode de gouvernement utilise tous ses moyens de propagande pour continuer à nous présenter "son oeuvre" comme un monument de justice et d'équité pour les travailleurs.

Néanmoins, il se trahit lui-même et dévoile ses propres mensonges en prévoyant, avant l'application de la grille, des commissions de recours pour les travailleurs mécontents et en expliquant à l'avance que l'application de la grille du SGT ne constitue pas une augmentation des salaires.

Car s'il n'y a pas augmentation des salaires, la grille du SGT n'améliore en rien la situation des travailleurs. Et si les travailleurs doivent se préparer à adresser des requêtes à d'illusaires commissions de recours, c'est que cette grille ne va pas les satisfaire et doit provoquer leur mécontentement.

Où sont alors les bienfaits de cette nouvelle grille du SGT??

LES EFFETS DE LA NOUVELLE GRILLE

SUR LA FICHE DE PAYE.

Le premier cas possible est celui du travailleur qui gagne quelques dinars. Le salaire qu'il obtient avec la nouvelle grille est supérieur à son salaire précédent. Il a donc une augmentation de salaire qui peut camoufler le relèvement de ses cotisations d'ITS et de sécurité sociale.

Mais les débuts d'application dans plusieurs entreprises montrent que ces travailleurs dits "gagnants" sont quand même mécontents parce qu'ils s'attendaient à beaucoup plus en écoutant la propagande officielle et parce qu'ils réalisent que leur augmentation de salaire est

loin de compenser la hausse permanente du coût de la vie.

Le second cas possible est celui du travailleur qui voit son salaire inchangé, avec en général une augmentation de ses cotisations de sécurité sociale et d'ITS, donc en fait une baisse de son salaire net.

Ce travailleur là ne peut qu'être mécontent de l'application de la grille du SGT.

On veut lui faire croire qu'il n'a rien perdu. Mais, même si son salaire net n'a pas bougé, il est perdant car il ne peut plus espérer une augmentation de salaire à court terme qui puisse au moins freiner la diminution de son pouvoir d'achat. Si son salaire était par exemple de 2200 dinars et qu'il est maintenu comme tel, il doit comprendre que l'état-patron n'a pas l'intention de l'augmenter à court terme mais qu'il fait tout (hausse des prix), pour que ses 2200 dinars perdent progressivement de leur valeur et de leur pouvoir d'achat.

Quant au troisième cas possible, celui du travailleur dont le salaire fixé par la nouvelle grille est inférieur à l'ancien salaire, l'état-pa

tron veut lui ôter tout espoir d'amélioration de sa situation salariale pendant de nombreuses années.

On lui donne l'illusion qu'il n'a rien perdu puis qu'il continue à percevoir la différence entre l'ancien et le nouveau salaire sous forme d'indemnité différentielle de revenu (IDR). Mais à la fin de l'année, les collègues sans IDR verront leurs salaires augmenter avec l'augmentation de l'indemnité d'expérience (IEP).

Quant à ceux qui pensent n'avoir rien perdu, ils n'auront qu'un transfert de quelques dinars de l'IDR vers l'IEP sans changement du salaire net jusqu'à la consommation totale de leur IDR. De même, si le gouvernement décide d'une augmentation générale des salaires, il faut d'abord consommer l'IDR pour voir son salaire évoluer. Ainsi, le salaire des soi-disants "non-perdants" sera légalement bloqué pendant plusieurs années.

Or un salaire qui ne peut plus augmenter est en fait un salaire qui diminue avec la hausse du coût de la vie.

De plus, cette IDR qui bloque le salaire n'est pas payée en cas de congé-maladie, n'est pas prise en compte pour le calcul de la retraite pour ceux qui ont près de 60 ans et son maintien n'est aucunement garanti en cas de changement d'entreprise.

UN EXEMPLE D'EFFET

SUR LA FICHE DE PAYE .

AVANT SGT

-Salaire de base : 3092,51
-P.d'Ancienneté : 525,72
-Sécu.sociale : -90,00
-CAAV : -60,00
-ITS : -270,00
-Salaire net : 3198,23

APRES SGT

-Salaire de base : 2466,00
-Ind.Expérience : 419,22
-IDR : 733,01
-Sécu.sociale : -144,26
-ITS : -350,70
-Salaire net : 3123,27

Soit pour ce poste classé à la catégorie 10, section 03, UN SALAIRE BLOQUE JUSQU'A LA RETRAITE et UNE BAISSE DU NET.

AVANT SGT

-Salaire de base:2240,25
-Ind.de danger : 150,00
-Ind.Salissure : 125,00
-Ind.Pénibilité : 125,00

Total :2640,25

APRES SGT

-Salaire de base:2210,00
-Ind.Expérience: 331,50
-IDR : 98,75
-Total : 2640,25

Soit pour ce poste classé à la catégorie 08, section 02, UN SALAIRE BLOQUE PENDANT 5 ANS.

DANS L'IMMEDIAT, LA GRILLE SGT
DIVISE LES TRAVAILLEURS.

Dans l'immédiat, l'application de la grille nationale du SGT est une arme de division des travailleurs. Ses effets sur les travailleurs d'une même unité, voire d'un même atelier ou service, sont très différenciés. Et la volonté d'harmonisation des salaires proclamée par la propagande officielle n'est qu'un leurre.

Pour un même poste de travail, il n'y a pas toujours égalité des salaires entre différents secteurs. Par exemple, un chauffeur poids lourd est à l'indice 224 dans un secteur et à l'indice 232 dans un autre. Par ailleurs, avec le système de l'IDR, deux travailleurs qui occupent le même poste de travail dans un même atelier ou service, ne perçoivent pas nécessairement le même salaire. Par exemple, l'un aura la consolation de ne pas être bloqué par une IDR et peut même avoir bénéficié d'une légère augmentation de salaire. Mais si son collègue a le même salaire de base, il continuera à être mieux payé tant que son IDR ne sera pas consommée.

Le principe "à travail égal-salaire égal" est loin d'être une réalité car sans mobilisation des travailleurs et sans syndicat indépendant, l'état-patron ne peut harmoniser les salaires d'un même poste de travail en accordant à tous le meilleur salaire existant, pour préserver les avantages de chacun et éviter la division.

D'autre part, la nouvelle grille des salaires a restructuré partiellement la hiérarchie des postes de travail et des salaires qui leur correspondent. Elle a déclassé certains postes de travail en revalorisant d'autres. Ce qui introduit inévitablement un facteur supplémentaire de division entre travailleurs d'un même collectif. Beaucoup de travailleurs sont ainsi amenés à réagir non pas en demandant une augmentation de tous les salaires, mais en comparant leurs salaires à celui de postes de travail voisins qui "n'auraient pas dûs être mieux cotés".

Enfin, l'application échelonnée sur plusieurs mois entre les différents secteurs et parfois même au sein d'un même secteur, vise consciemment à morceler les réactions ouvrières pour les affaiblir face à l'état-patron et lui permettre de garder le contrôle de la situation. Les travailleurs inquiets entendent parler des réactions et luttes des autres secteurs déjà touchés, mais ne peuvent se joindre à eux dans la mobilisation tant qu'ils n'ont pas leurs propres fiches de paye.

Tous ces facteurs de division des travailleurs et de morcellement de leurs réactions, rendent difficile, voire impossible dans l'immédiat, une mobilisation ouvrière unitaire, ne serait-ce qu'au niveau d'un seul secteur.

Les réactions et luttes dispersées et isolées existent déjà (voir nos informations sur les luttes) et constituent un passage obligé, et ce d'autant plus qu'il n'existe aucune structure de coordination syndicale en mesure d'organiser une riposte unitaire.

Certes dans l'immédiat, ces luttes dispersées ont peu de chance d'obtenir satisfaction sur le fond du problème: l'augmentation générale des salaires. Mais elles constituent une première étape inévitable de la mobilisation ouvrière contre la nouvelle grille des salaires. Néanmoins, très vite les travailleurs vont comprendre l'inefficacité et le caractère illusoire des démarches auprès des commissions de recours qui ne sont qu'une astuce de l'état-patron pour gagner du temps et démobiliser les mécontents. N'ayant plus à attendre la concrétisation d'une illusion comme le SGT pour résoudre leur problème de pouvoir d'achat, ils finiront très vite par comprendre la nécessité de se battre tous ensemble pour demander clairement une augmentation générale des salaires.

UNITE OUVRIERE ET UGTA INDEPENDANTE

PLUS QUE JAMAIS INDISPENSABLES!

Aujourd'hui avec la nouvelle grille des salaires du SGT, tous les salaires sont liés entre eux par la valeur d'un même point indiciaire. D'un bout à l'autre du pays, nous sommes tous embarqués sur la même galère et notre sort est lié. Aucun secteur ne peut obtenir pour lui tout seul une augmentation de salaires. Les directions d'entreprises ont d'ailleurs déjà appris leur leçon. Avec le sourire, ils nous disent: "je voudrais bien vous payer plus, mais ce n'est pas dans mes possibilités légales. Même le ministre ne peut pas augmenter vos salaires. Seul le gouvernement détient ce pouvoir aujourd'hui. Et quel que soit le poste de travail, il est payé de la même façon ici ou ailleurs". De cette façon, ils espèrent décourager toute mobilisation ouvrière et rendent de fait impossible la satisfaction de la revendication d'augmentation des salaires par une négociation au niveau d'une seule entreprise.

Mais dans le même temps, ils obligent la classe ouvrière à comprendre inévitablement la nécessité de l'organisation et de la coordination à l'échelle nationale, pour obtenir une augmentation de salaires. Cette nécessité est vitale aujourd'hui. Le meilleur cadre de cette organisation et coordination ouvrière est le syndicat. Malheureusement,

ce qui empêche ce syndicat de fonctionner efficacement, c'est le fait que l'UGTA est complètement sous le contrôle du pouvoir et de l'administration. Au moment où les prix n'arrêtent pas d'augmenter et où l'UGTA est incapable de renégocier le nouveau système des salaires avec le pouvoir, le problème de fond qui se pose aux travailleurs n'est pas la classification et la cotation des postes de travail. Certes, certains postes sont sous-contrôlés par rapport à d'autres et des mobilisations partielles peuvent obtenir satisfaction à ce sujet.

l'UGTA est complètement contrôlée par le FLN aujourd'hui. Elle ne représente plus rien et ne pèse plus d'aucun poids politique. Nous l'avons vu concrètement au moment de l'élaboration et de l'application du nouveau système des salaires.

Or, seule une direction syndicale peut négocier avec le gouvernement la valeur du point indiciaire par exemple. Seule une direction syndicale représentative et indépendante de l'état-patron peut étudier et proposer un nouveau système des salaires qui tienne compte d'abord et avant tout des intérêts des travailleurs et de la hausse permanente du coût de la vie.

C'est en ce sens qu'à moyen ou long terme, la grille SGT condamne la classe ouvrière algérienne à trouver les moyens de coordonner et d'unifier ses luttes.

En cette année de 7^e congrès syndical, elle doit plus que jamais se doter de structures de coordination ouvrière quelles qu'elles soient.

La nécessité d'une UGTA indépendante et démocratique est encore plus vitale aujourd'hui avec le nouveau système des salaires imposé par l'état-patron avec l'application du SGT.

Il est donc nécessaire d'organiser une mobilisation dans tout le pays jusqu'au moment où l'UGTA sera véritablement indépendante et démocratique.

NOTRE REPONSE A

Il est donc nécessaire de faire une réponse à la grille SGT. La grille SGT est une grille de cotations et de classifications des postes de travail. Elle est basée sur la classification des postes de travail et la cotation des postes de travail.

Mais refaire toute la classification et cotation des postes de travail est aujourd'hui un objectif difficile à atteindre qui demanderait beaucoup de temps et risque de plus de diviser les travailleurs.

D'autre part, quelle que soit la cotation du poste de travail, c'est en fait le salaire auquel elle donne droit qui est déterminant.

Par exemple, un poste côté à 200 points ne satisfait pas aujourd'hui dans la

Produits	Prix avant 23/03/85	Prix après 23/03/85	Prix après 1/08/85	Augmentation totale en %
-Pain courant	0,70	0,80	0,90	28,5%
-Pain blanc	0,80	0,90	1,00	25 %
-Semeule	1,35	1,65	1,80	33 %
-Semeule sup.	1,55	1,80	2,00	29 %
-Lentilles	3,55	4,20	5,20	46 %
-Haricots	3,55	4,00	5,20	46 %
-Poids-chiciges	3,55	4,20	5,00	46 %
-Féves	2,25	2,75	3,60	60 %
-Poids cassés	3,50	4,30	5,40	54 %
-Riz blanchi	3,45	4,00	4,70	36 %
-Lait	1,30		1,50	15 %
-Café (le kg)	28,00		32,00	14 %

Ainsi, sans tenir compte de la flambée des prix des fruits et légumes et de la viande, le taux d'augmentation des prix des produits de première nécessité dépasse les 125% pour la seule année 1985.

Alors que nos salaires sont bloqués depuis plusieurs années.

La LIAISON SALAIRES-PRIX devient une nécessité vitale.

mesure où, il correspond à un salaire de base de 2000 DA seulement. Mais cette même cotation pourrait être satisfaisante pour le même travailleur si elle garantissait un salaire de base de 3000 ou 4000 DA. Car le problème de fond qui est posé est d'avoir des salaires qui, quel que soit leur indice, permettent de vivre décemment et soient liés à l'évolution du coût de la vie.

En effet, un salaire qui n'augmente pas ou trop peu par rapport à la hausse des prix est en fait un salaire dont le pouvoir d'achat diminue.

Chacun a constaté que l'application de la grille SGT est loin de compenser ne serait-ce que les hausses de prix de 1985. Or les salaires sont bloqués depuis plusieurs années alors que les prix n'ont pas arrêté d'augmenter.

Aujourd'hui, il nous faudrait donc des augmentations de salaires en rapport avec cette hausse des prix pour maintenir seulement notre pouvoir d'achat. Pour cela, la classe ouvrière algérienne doit disposer d'instruments capables de mesurer précisément la

hausse du coût de la vie afin d'exprimer automatiquement une augmentation des salaires équivalente pour maintenir le niveau de notre pouvoir d'achat. Un tel système acquis par la lutte des travailleurs d'autres pays s'appelle l'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES. Il permet d'assurer une LIAISON AUTOMATIQUE ENTRE LES SALAIRES ET LES PRIX.

Le pouvoir a été capable de lier les salaires à la production avec les PRI PRC instaurées par le SGT. Cela nécessite des tas de calculs mensuels mais cela ne l'a pas arrêté. A nous de lui imposer une LIAISON DES SALAIRES A LA HAUSSE DES PRIX, car c'est le moyen le plus efficace de défendre le maintien de notre pouvoir d'achat.

Mais pour imposer un tel système, il nous faut un syndicat indépendant capable de mesurer par ses propres moyens l'évolution des prix. Un syndicat qui soit également capable de calculer objectivement le salaire minimum nécessaire à une famille ouvrière algérienne pour vivre décemment.

L'UGTA avait commencé à faire ce type de calculs avant l'application de l'article 120. En 1980, ses calculs avaient abouti à un budget familial-type de 1700 DA mensuels pour permettre à une famille de sept personnes de vivre décemment.

Seul le calcul d'un tel BUDGET FAMILIAL-TYPE pourrait permettre de dire aujourd'hui quel est le SALAIRE MINIMUM nécessaire à un travailleur algérien pour faire vivre décemment sa famille en 1985. Seule une telle méthode aurait pu permettre de montrer à ce pouvoir bourgeois que les 1100 DA sont largement dépassés depuis longtemps et qu'il faut d'abord AUGMENTER LE SALAIRE MINIMUM avant de fixer la valeur du point indiciaire à 10 DA sur la base des seuls intérêts de l'état-patron.

Le fait que tous les salaires soient liés à la valeur du point indiciaire pourrait amener demain certains travailleurs à demander une augmentation des salaires par le biais d'une revalorisation de ce point indiciaire. D'ailleurs, c'est certainement ce qu'envisage le gouvernement. Mais cette démarche est fausse et contraire aux intérêts des travailleurs. Elle aboutirait de fait à creuser de plus en plus l'écart entre les salaires et profiterait surtout aux catégories supérieures.

Par exemple, l'écart entre les salaires des postes côtés à 200 et 400 points est de 4000-2000=2000 DA aujourd'hui. Avec la valeur du point indiciaire portée à 12 DA par exemple, il deviendrait de 4800-2400=2400 DA. Le poste côté à 200 points aurait une augmentation de 400 DA alors que pour le poste côté à 400 points, elle serait de 800 DA.

Déjà que l'éventail des salaires s'est considérablement élargi avec la grille du SGT (de l'indice 100 à l'indice 800, sans compter la grille spéciale des hauts-fonctionnaires qui va jusqu'à l'indice 1600), des augmentations de salaires sous forme de revalorisation du point indiciaire ne feraient que l'élargir de plus en plus au détriment toujours des travailleurs les plus mal-payés.

Une telle démarche est non seulement injuste mais ne fera qu'accentuer la division des travailleurs.

La seule démarche unitaire est en fait d'éviter de tomber dans le piège de l'augmentation de la valeur du point indiciaire en demandant pour tous UNE AUGMENTATION UNIFORME DES SALAIRES.

En demandant par exemple, 500 DA d'augmentation pour tous, cette démarche permet d'unifier tous les travailleurs sur une même revendication, tout en favorisant les plus bas salaires. En effet, elle représenterait 25% d'augmentation pour le poste côté à 200 points, mais seulement 12,5% pour le poste côté à 400 points, sans pour autant nier l'inévitable hiérarchie des salaires.

Certes, le pouvoir pourrait répondre que cela perturbe son système basé soit-disant sur une même valeur du point indiciaire.

En effet, une augmentation pour tous de 500 DA porterait la valeur du point indiciaire à 12,5 DA pour l'indice 200 et à 11,25 DA pour l'indice 400.

Mais entre la soit-disant harmonie du nouveau système salarial et la nécessité d'unifier les travailleurs, nous devons choisir sans hésiter la seconde. Et ce d'autant plus que le pouvoir lui-même n'a pas harmonisé la valeur du point indiciaire. Non seulement, il y a un écart provisoire de 1 DA entre différents secteurs (9 et 10 DA). Mais de plus, pour ne pas perturber sa grille indiciaire qui débute à l'indice 100 tout en maintenant le salaire minimum à 1100 DA, la valeur du point indiciaire est de 11 DA pour les quatre premières échelles puis de 10 ou 9 pour les autres.

Dès lors, nous n'avons que faire d'un point indiciaire.

Dès lors, nous n'avons que faire d'un point indiciaire qui aurait la même valeur pour tous s'il doit creuser de plus en plus l'écart entre les salaires.

Pour unifier les travailleurs contre le système diviseur de la grille SGT, nous devons revendiquer LA MEME AUGMENTATION DE SALAIRE POUR TOUS.

INFOS - LUTTES OUVRIERES.

PREMIERES REACTIONS OUVRIERES

CONTRE LA GRILLE DES SALAIRES DU SGT.

La grille nationale des salaires du SGT a commencé à être appliquée au mois de mai dernier.

L'application s'est poursuivie depuis, même si des secteurs importants comme El Hadjar, les ports, les cheminots, les PTT, la Sonelgaz, l'enseignement ... n'ont pas encore été touchés.

Cette application échelonnée sur plusieurs mois est certes le produit de lenteurs bureaucratiques mais elle a également une fonction politique de division des travailleurs pour éviter des réactions ouvrières simultanées qui pourraient provoquer une dynamique de mouvement de protestation généralisé.

Néanmoins, malgré toutes les précautions prises par les gestionnaires et les services de police pour éviter les réactions ouvrières, de nombreux secteurs touchés ont exprimé leur mécontentement sous différentes formes.

Dès le mois de mai, le secteur de l'habitat et de la construction a manifesté son mécontentement contre la nouvelle grille des salaires par des mobilisations et des arrêts de travail à l'ex DNC de Sidi Moussa, au complexe de l'ex SONATIBA de Réghafa et à l'ECOTEC. Le même mois la CAVNOS d'Alger arrêta le travail pendant une journée alors que les travailleurs de la SONIC de Bordj Bou Arréridj manifestaient leurs inquiétudes par une réduction sensible des cadances de travail.

Le mois suivant, d'autres secteurs réagiront à leur tour, en particulier celui des transports avec une grève de trois jours à l'ETVO (ex SNTV de l'Ouest) et un arrêt de travail des transitaires et déclarants en douane de la SONATMAG.

Fin juin- début juillet, le CVI de Rouiba fut à son tour le théâtre d'une agitation ouvrière avec une rumeur persistante de préparation de grève générale.

Finalement, seuls les secteurs les plus touchés ont débrayé durant quelques heures, malheureusement sans aucune coordination.

D'autres actions collectives, telles que pétitions, recours collectifs, délégations furent également organisées. Mais l'octroi du "bénéfice" annuel à la mi-juillet et la ferméture du complexe durant le mois d'août ont suspendu toute action de protestation. Il semble d'ailleurs que cette tactique employée à la Sonacome de Rouiba ait été réfléchie au niveau du secteur de la métallurgie puisqu'elle a également été utilisée à l'ex-SN METAL.

Durant le mois d'août, ce fut au tour de l'ex-SOGEDIA du port d'Alger et des unités SNTA de Hussein Dey, Constantine et Sig d'arrêter le travail.

Quant au début du mois de septembre, il est principalement marqué par la grève du complexe pelles et grues (CPG) de la Sonacome de Aïn Smara et par les grèves des manufactures de chaussures de Delys, d'Akbou et de Sig. Le conflit s'est soldé par une intervention brutale des forces de répression à Delys et des mesures de licenciement à Akbou qui se heurtent à une résistance ouvrière.

Quant au CPG, la réponse du pouvoir a été la fermeture du complexe et la réintégration individuelle.

Certes, malgré leur nombre relativement important, ces réactions et luttes ouvrières contre la grille des salaires du SGT restent faibles et dispersées.

Souvent les effets différenciés du nouveau système des salaires limitent les réactions uniquement aux secteurs directement lésés. L'unification de tous les travailleurs d'une même unité sur une même revendication est encore difficile. L'illusion des commissions de recours constitue inévitablement un frein à la lutte, même s'il ne peut l'être qu'un temps limité.

Mais le mécontentement est général. Il s'exprime sous différentes formes et tout particulièrement par une baisse sensible des cadences de travail et une sorte de

grève passive au niveau de tous les secteurs touchés. Par ailleurs, des rumeurs de préparation de grèves circulent dans plusieurs secteurs non touchés pour le moment. Et l'intelligence ouvrière a déjà traduit les trois lettres du SGP comme initiales d'un mot d'ordre qui circule: "SEULE LA GREVE TRANCHERA !"

Ce mécontentement général est porteur d'espoirs de luttes ouvrières dans un proche avenir. Il peut converger avec le besoin de structures syndicales démocratiques et combatives qui ne manquera pas de s'exprimer à l'occasion de la préparation du 7ème congrès de l'UGTA, une UGTA qui se caractérise par une absence politique totale.

Mais pour être efficace, la classe ouvrière algérienne doit résoudre le problème de fond de la revendication claire d'augmentation générale des salaires et ce, d'autant plus qu'avec l'application de la nouvelle grille, tous les salaires des travailleurs algériens sont liés entre eux par un seul et même point indiciaire.

L'unité et la coordination des luttes ouvrières devient une nécessité de plus en plus vitale. Elle rend le besoin d'une UGTA indépendante et démocratique encore plus urgent. Car sans structures syndicales, sous quelque forme que ce soit, la lutte ne peut être efficace et coordonnée.

KHERRATA: LES TRAVAILLEURS SE REVOLTENT.

Le 21 Aout 1985, les travailleurs des chantiers de Kherrata qui habitent les Douars environnants se sont mobilisés pour rompre le trafic sur la route nationale entre Bejaia et Setif, barrant celle-ci au niveau du pont principal de Oued Berd à l'aide de pneus et de grosses pierres. Les travailleurs mettaient en cause le dilletantisme des autorités locales à résoudre leur problème de transport entre leur village et la ville de Kherrata. En effet les travailleurs tentaient vainement de prendre tous les bus des lignes locales qui refusaient de s'arrêter aux arrêts réguliers.

Les travailleurs tentaient alors par des artifices divers d'arriver au chantier mais le contre temps faisait qu'il perdaient souvent le bénéfice de la journée. Sous l'effet double du mécontentement et du refus des autorités de se pencher sur leurs problèmes, les travailleurs de Kherrata ont pris en main leur situation et se sont trouvés confrontés aux promesses vagues des autorités locales et des gendarmes de la ville. Ceux qui ont du faire marche arrière devant le caractère décidé de la mobilisation. Le mouvement a déclenché la sympathie et la solidarité de l'ensemble de la population de la région dont celle de la ville de Kherrata qui s'est mobilisé pour avancer un certain nombre de revendications. L'ampleur prise par le mouvement et le niveau des revendications ont contraint le WALI à venir discuter avec les travailleurs. Encore une fois les travailleurs font l'expérience de leur force quand ils sont mis face au pouvoir.

NOUVELLE VICTOIRE POUR LES DIX LICENCIES DU PORT D'ALGER.

Suite à la grève générale du port d'Alger le 02 avril 1983, dix travailleurs et syndicalistes avaient été licenciés, arrêtés par la police et présentés au juge d'instruction.

Ils furent remis en liberté provisoire par le juge d'instruction malgré le recours du procureur. Mais la direction du port se refusa à les réintégrer. Elle comptait sur leur isolement et leur essoufflement comme cela se passe très souvent lors de la répression anti-syndicale.

Mais les travailleurs ne l'entendaient pas de cette oreille. Durant treize mois, ils n'abandonnèrent pas un seul jour leurs frères licenciés. Le soutien financier était organisé et les démarches et délégations auprès des instances syndicales et politique étaient quasi-permanentes. Des mots d'ordre demandant la réintégration des licenciés furent criés dans la rue le 1er mai 83 et le 1er mai 84. Et, finalement le 02 mai 84, soit après treize mois de lutte infatigable, le secrétaire général de l'UGTA annonçait la décision de réintégration. C'était là une victoire exemplaire, pleine d'enseignements pour tous les travailleurs algériens.

Mais, si les dix licenciés rejoignirent leurs postes de travail, les treize mois de salaires ne furent pas payés et leur procès n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour, pour prononcer officiellement le non-lieu et classer définitivement le dossier.

À la fin du mois d'août, les démarches des dix ont enfin pu enregistrer une nouvelle victoire contre la répression et l'injustice. Ils ont obtenu la décision de paiement du salaire intégral des treize mois durant lesquels ils étaient injustement licenciés.

Quelles que soient les arrières-pensées politiques de la nouvelle direction du port, cette décision constitue une nouvelle victoire pour les travailleurs et un encouragement à la lutte. Mais, aujourd'hui, il doit être possible d'obtenir la levée de la menace suspendue sur la tête des dix travailleurs. Car, tant que l'affaire n'est officiellement close, par un tribunal, ils continuent de fait à être "en liberté provisoire". Le procès doit donc se tenir pour prononcer le non-lieu.

Tel est le nouvel objectif à atteindre pour que la victoire soit totale.

DEMOCRATIE.

POUR LA LIBERATION DE TOUS LES DETENUS POLITIQUES!

ARRESTATIONS DE FILS DE CHOUHADAS.

Pour avoir osé déposer des gerbes de fleurs sur les tombes de leurs pères, indépendamment des festivités officielles du FLN, près de 200 fils de chahid ont été arrêtés le 05 juillet à Alger, Tizi-Ouzou, Boumerdes, Tipaza, Chlef et Khenchela.

La plupart ont été relâchés, mais douze d'entre eux, dont le fils du colonel Amirouche, ont été déférés devant la cour de sûreté de l'état de Médéa et sont emprisonnés jusqu'à ce jour à Berruaghia.

Cinq autres les ont rejoint en prison, dont le chanteur Ferhat Ima-zighen Imula.

Née en Kabylie, l'association des fils de chahid devenait de plus en plus active ces derniers temps et commençait à étendre ses ramifications dans d'autres régions, en particulier l'Algérois et la willaya de Chlef. D'ailleurs, ses initiatives commémoratives du 05 juillet ne se sont pas limitées à la Kabylie et ont touché plusieurs willayas.

En décidant de procéder à ces arrestations, le FLN a montré encore une fois qu'il ne pouvait supporter qu'une activité sociale quelle qu'elle soit se déroule indépendamment de son contrôle, même pas un dépôt de gerbes de fleurs pour honorer la mémoire de parents morts pour que l'Algérie vive libre et indépendante.

ARRESTATIONS DE DEMOCRATES.

Membre fondateur de l'UGTA en 1956, ancien moudjahid et ancien ministre, Maître ALI YANIA Abdenour est certainement l'avocat qui s'est le plus engagé en faveur de la démocratie et de la défense de la liberté d'opinion ces dernières années.

Son engagement tous azimuts lui vaut aujourd'hui une sympathie et un respect dans tous les milieux politiques et sociaux. Il a aussi bien défendu les militants UNJA de Constantine, les travailleurs et syndicalistes réprimés au port d'Alger,

Il a trop peur que ce type d'activités autonomes lui conteste son monopole politique sur la vie sociale de ce pays. En particulier, son hargne contre l'association des fils de chahid exprime sa peur que le "droit de propriété" qu'il a décrété sur l'histoire de la révolution algérienne ne lui soit contesté par d'autres forces politiques. Les activités de l'association des fils de chahid ont à ce titre une valeur hautement symbolique dans la mesure où elles risquent d'être un exemple qui ébranle progressivement la légitimité politique du FLN, fondamentalement basée sur sa confiscation de la révolution algérienne du million et demi de chahidas et de toutes les souffrances consenties par le peuple algérien pour libérer son pays.

En décidant d'arrêter les militants les plus actifs de cette association, le FLN et le pouvoir veulent briser dans l'oeuf ce risque politique.

Mais, par la dénonciation de sa répression qui ne respecte même plus la mémoire des chouhadas, tous les démocrates de ce pays doivent faire payer à ce pouvoir d'usurpateurs ses actes et lui ôter toute légitimité politique de son contrôle étouffant sur la vie sociale.

les militants des mouvements culturel et étudiants et même plus récemment les militants intégristes lors du procès d'avril 85 devant la cour de sûreté de l'état.

Il constitue à ce titre un symbole de la défense de la démocratie en Algérie. Un tel engagement politique ne pouvait que l'amener à joindre ses efforts à ceux d'autres démocrates pour essayer de construire une ligue algérienne des droits de l'homme. Et, c'est en sa qualité de président de cette ligue récemment constituée qu'il adressa à Chadli

une télégramme de protestation demandant la libération immédiate des fils de chahid arrêtés le 05 juillet.

Le pouvoir n'a pu tolérer cet acte de démocrate courageux, et Maître ALI YAHIA, malgré son passé historique, malgré son âge et son état de santé (diabétique), a encore une fois repris le chemin de la prison le 09 juillet dernier.

Soucieux de préserver son image de marque internationale, ce pouvoir répressif qui abuse encore à l'étranger n'a pu tolérer la proclamation d'une ligue algérienne des droits de l'homme qui lui arrache son masque en dénonçant ses actes devant l'opinion publique nationale et internationale.

Il se sent obligé de se justifier aujourd'hui devant cette opinion publique en acceptant de recevoir des représentants de la fédération internationale des droits de l'homme et d'Amnesty Internationale ou en publant les propos de Boualem Baki devant la réunion de rentrée judiciaire. Mais cela ne l'empêche pas pour autant de procéder à d'autres arrestations parmi les membres de la ligue ~~des~~ algérienne des droits de l'homme et à l'arrestation du chanteur populaire AIT MENGUELET le 05 septembre, que Baki essaie d'amalgamer avec les histoires de vols d'armes.

LIBEREZ ALI-YAHIA ET TOUS SES CAMARADES!

Le bilan des arrestations qui ont suivi les incidents du 05 juillet s'élève aujourd'hui à 23 emprisonnés. Ils sont dispersés sur les prisons de Médéa, Berrouaghia, Ksar Boukhari, et Blida pour le chanteur Ferhat, et El Harrach pour Ait Menguelet. Ils sont détenus dans les mêmes conditions que les "droits communs" ~~des~~ et ont dû avoir recours à la grève de la faim (du 30 juillet au 10 août) pour être regroupés dans une seule prison et avoir droit à de meilleures conditions de détention. Le chanteur Ferhat est pour sa part complètement isolé depuis le 17 juillet et subit un régime spécial dans la prison de Blida, ce qui fait naître des craintes légitimes pour sa santé et même sa vie.

Par peur d'une campagne pour leur libération, le pouvoir a essayé de profiter de la période des vacances d'été pour essayer de les traduire en procès, suivant une procédure expéditive.

Durant le mois d'août, l'instruction a été accélérée de façon inhabituelle pour aboutir aux chefs d'inculpation classiques d'atteinte à la sûreté de l'état, de constitution d'association illégale, ...

Quelle que soit la nouvelle échéance du pouvoir, tous les démocrates de ce pays doivent se mobiliser pour l'empêcher d'agir discrétement et pour ~~des~~ ~~des~~ l'empêcher de procéder aux amalgames malhonnêtes et pour demander par tous les moyens possibles la libération ~~sans~~ conditions de Maître ALI-YAHIA et de tous ses compagnons.

Toutes les initiatives de solidarité qui se prennent en Algérie ou au sein de l'émigration doivent être largement popularisées et, faute d'autres moyens, l'information doit être notre arme décisive pour contrer les intentions de ce pouvoir sans scrupules.

CHARTE NATIONALE:

Non a l'infitah!

Le peuple algérien a vécu en télespectateurs l'opération " enrichissement de la charte nationale ". En effet, la télévision algérienne a montré pendant plus de deux mois des débats desquels la majorité des travailleurs, des femmes, la totalité des lycéens et des étudiants étaient exclus.

Le grand tapage organisé autour de ce débat n'a pas trompé les gens: ce n'était pas un débat populaire.

Pour ceux qui avaient connu les larges discussions de 1976, le débat de cet été ne soutenait la comparaison sur aucun plan: participation des masses, intérêt suscité chez la population, variété des thèmes et des points de vue.

Le choix du mois d'août pour organiser les assemblées générales à la base n'est pas un hasard. Le FLN et le pouvoir peuvent ainsi prétendre qu'ils ont consulté la population tout en évitant de lui donner véritablement la parole à un moment où la plupart des travailleurs sont en congé.

Le FLN a fait plus que pour la discussion du dossier culturel ou pour la discussion sur le code de la famille, car avec la charte les enjeux sont considérés plus important et elle a déjà suscité un débat élargi aux masses. Mais tout en faisant plus il a évité de faire réellement descendre le débat dans la rue, dans les usines et dans les universités. Les AG organisées au cœur de l'été ici et là n'ont à aucun moment déchaîné la passion des foules, ni rassemblé une présence représentative.

Les phases suivantes du débat se sont avérées être en fait des rassemblements de militants du FLN, insipides et sans spontanéité ils ont en général, modéré beaucoup des appréciations qui ont pu surgir des débats à la base.

Pourquoi "l'enrichissement de la charte nationale"?

Chadli et Messadie ne voulaient pas d'une large consultation populaire. Celle-ci aurait certainement révélé le mécontentement dans toute son ampleur. Ils voulaient juste légitimer d'un verni démocratique l'opération changement de charte.

En effet, la politique d'Infitah économique, impulsée depuis des années, la volonté de prendre ses distances du discours socialisant de la phase précédente, l'affirmation de plus en plus nette d'une bourgeoisie prospère, ont petit à petit rendu gênant l'écart, devenu entre-temps fossé, entre la politique et l'orientation gouvernementale d'une part, et le principal texte de référence idéologique du pays d'autre part.

Annoncée par Jhadli au cours de l'année 84, précisée par Messadie notamment devant les travailleurs le 1er mai 85, l'opération " enrichissement de la charte nationale " vise à rapprocher la théorie de la pratique. Elle vise surtout à faire dire oui à l'Infitah à la charte nationale.

Ils ont surtout dit NON !

Mais le déroulement du débat, surtout dans sa première phase, a surtout laissé apparaître l'attachement des intervenants aux idées du socialisme de progrès social et de préservation des acquis. De même a infiltré de ce débat pourtant placé sous haute surveillance, un large courant de méfiance voire de défiance vis à vis du secteur privé et de son rôle dans l'économie nationale. Ces positions sont pour la plupart celles de militants à la base du FLN. Ils rapportent dans certaines limites ce qu'auraient exprimé autrement des dizaines de milliers de travailleurs.

Ils indiquent surtout qu'il existe de réelles attaches au populisme de Boumediène dans les rangs du FLN ce qui ne manquera pas de rendre douloureuses toutes les ruptures avec le passé que le pouvoir tente de faire.

Ces résistances à l'Infitah au sein du FLN sont d'autant plus problématiques pour le pouvoir que c'est justement la mise au premier plan du parti qui a constitué le deuxième axe de débat. Il faut cependant croire que les militants du FLN encouragés par leur direction ont saisi l'occasion de ce débat pour régler leurs comptes avec l'administration et l'état. La prête-

tion de faire du FLN un instrument de contrôle sur l'ensemble de l'économie reste un voeu irréaliste. Elle montre surtout que les militants du FLN ne supportent pas de voir leur parti demeuré incapable de jouer un rôle dirigeant dans notre pays.

Enfin l'insistance sur la place importante de l'Islam dans notre pays a montré que le pouvoir prend très au sérieux la menace intégriste. Les intervenants orientés pour la plupart sur certains axes précis ont pratiquement tous relevé le rôle primordial de l'Islam dans la formation de notre conscience nationale pour ensuite critiquer toute utilisation de celui-ci à des fins politiques.

Faire du FLN et de l'état les champions de l'islam est ce bien la meilleure manière de barer la route à l'intégrisme?

Un congrès pour la nouvelle charte:

Aux dernières nouvelles, le pouvoir s'apprête à régler le sort de la charte nationale en famille comme il l'a pratiquement fait durant le débat. Le congrès extraordinaire du FLN sur la charte nationale confirme la persistance du régime de Chadli à maintenir à l'écart le peuple de toutes les décisions qui déterminent son avenir. Un référendum aurait bien sûr été truqué mais il aurait eu une valeur symbolique différente quant au rapport du pouvoir aux masses. En allant jusqu'au bout de sa logique d'exclusion des masses le pouvoir de Chadli se dévoile un peu plus avant de nous montrer le contenu de sa nouvelle charte.

Liste des fils de chouhadas et démocrates détenus

Depuis le 05 juillet: ABOUTTE Arezki, ADJROUD Belkacem, AIT-HAMOUDA Nordinne, AIT-LARBI Arezki, ARROUS Kaddour, BABOUCHE Nacer, CHEMIME Mokrane, FENNOUNE Rachid, HAZERCHI Bouzid, MEKAOUCHA Ahmed REBAINE Ali Faouzi, BENCHIKHOUNE Rabah.

Depuis le 09 juillet: Maitre ALI-YAHIA Abdenour.

Depuis le 17 juillet: MEHENNI Ferhat.

Depuis le 18 juillet: LAMI Hocine.

Depuis le 21 août: SAADI Saïd, DOUMANE Saïd, AIT-LARBI Mokrane, FERHI Mohamed, IGUERNLALA Boudjemaa, MOKRANI Amar.

Depuis le 29 août: GUETTI Maamra.

Depuis le 05 septembre: AÏT-MENGUELLET Lounis.

AFRIQUE DU SUD:

revolte nationale et lutte sociale;

La mobilisation actuelle que connaît le mouvement de masse en Afrique du Sud le contenu de ses revendications d'une part, le rôle de plus en plus privilégié du mouvement anti-apartheid et des organisations syndicales indépendantes d'autre part, démontre clairement le caractère complexe de l'imbrication de la question nationale et de la lutte sociale. Elle révèle entre autre un progrès évident dans le niveau d'organisation des masses.

La fin de l'année 1984 et le début de l'année 1985 a vu la convergence des luttes de différents secteurs sociaux à la fois contre la politique de l'apartheid et contre le patronnat (jeunesse scolarisée, travailleurs "métis" et "indiens", populations des towns ships (ghettos noirs) et travailleurs des mines et de l'industrie).

LES SYNDICATS INDEPENDANTS ET LA GREVE DU TRANSVAAL.

Bien qu'en partie concentrées dans la province industrielle du Transvaal autour de revendications spécifiques, les mobilisations ont convergé sous l'effet de la vague répressive et le poids de la question nationale pour aboutir vers la fin de l'année 1984 à une grève régionale qui révéla une rapide dynamique d'affrontement à l'état.

C'est à l'appel du Congrès des Etudiants Sud-Africains (COBAS) qu'une réunion unitaire rassemblant plus d'une trentaine d'organisations anti-apartheid et syndicales, décida de mettre en place un comité de grève pour la région du Transvaal (TRSC). La grève générale régionale des 05 et 06 novembre 84 fut convoquée autour des revendications suivantes: démission des conseils municipaux; retrait de la police et de l'armée des ghettos noirs; suspension des hausses des loyers et des tarifs de bus; libération des détenus et prisonniers politiques; réintégration des travailleurs licenciés; annulation des taxes considérées comme injustes; satisfaction des revendications spécifiques des lycéens et étudiants.

Pour la première fois lors d'une action de cette ampleur, le mouvement ouvrier indépendant est apparu à travers ses principales organisations syndicales comme la charpente du mouvement de protestation anti-apartheid. Lors de cette grève générale les organisations syndicales indépendantes réussirent à se hisser à la tête du mouvement des opprimés. Le noyau de coordination du comité de grève était dirigé par des représentants de syndicats : M.A.W.U (Syndicat de la métallurgie), F.O.S.S.A.T.U (Fédération des Syndicats d'Afrique du Sud), XM M.A.G.W.U.S.A (Syndicat de Travailleurs Municipaux), S.O?Y.C.O (Conseil de la Jeunesse de Soweto).

De plus en plus, nous assistons à l'intervention des syndicats indépendants sur le terrain de la lutte politique, dépassant ainsi le cadre classique de l'entreprise.

DES CHANGEMENTS QUALITATIFS

Les dernières années ont vu un accroissement des syndicau~~xx~~ parmi les ouvriers noirs. C'est cette progression dans l'organisation syndicale qui a rendu possible le succès de la grève de novembre 84

Il y a eu un grand nombre de changements qualitatifs au sein du mouvement ouvrier Sud-africain dans les dernières années. Au niveau central, le succès du mouvement vers l'unité semble capable de déboucher sur la construction d'une nouvelle confédération syndicale qui sera l'organisme le plus représentatif de la classe ouvrière Sud-africaine. À la base, les nouveaux

syndicats se caractérisent par l'implantation au moyen d'un système de délégués d'ateliers (shop stewards).

Au delà des luttes élémentaires pour leur reconnaissance et pour des salaires décents, les nouveaux syndicats ont remis en cause les directions patronales sur un grand nombre de sujets : licenciements arbitraires, réductions d'emplois, hygiène et sécurité, et même l'organisation et la façon de diriger la production.

LES EFFETS RETOUR DE LA MOBILISATION DES MASSES.

Le gouvernement Pieter Botha, avec une vocation de réformateur, a suscité ~~xxx~~ d'abord, dans un climat profond de politisation des masses noires, des protestations contre la réforme constitutionnelle. Celle-ci avait pour but de "casser" le front large de l'unité des masses noires acquise au prix fort depuis les émeutes de Soweto en 1976 et en même temps de geler l'émergence des syndicats indépendants et celle des associations communautaires qui se faisaient désormais le porte-voix des grèves ouvrières et étudiantes de ces trois dernières années. Dans la réforme constitutionnelle de Pieter Botha, il y avait une ruse éculée qui consistait à associer quelques représentants de la petite bourgeoisie "indienne" et "métisse", élus séparément par les deux communautés, aux mécanismes de la domination raciale (août 1984).

Cette orientation échouera totalement et contribuera à exacerber la révolte nationale des opprimés et aiguiser l'affrontement avec le pouvoir.

C'est le cadre de cette lutte pour le boycott des élections qui donna naissance à deux nouvelles organisations d'opposition à l'apartheid : le Front Démocratique Uni (U.D.F.) et le Forum National (N.F.).

La campagne pour le boycott a été l'occasion d'une mobilisation intense et de larges discussions sur quelle stratégie pour le mouvement de masse et a donné lieu à une importante activité politique des organisations syndicales indépendantes. Ceci aboutira à un boycott massif des élections par les "métis" et les "indiens", mais donnera également lieu à de nombreuses luttes revendicatives.

Dans ce contexte de radicalisation et durant l'été 1984, le régime de Pieter Botha a adopté une série de mesures d'austérité qui visaient à faire payer aux masses le prix de la récession qui frappait l'économie sud-africaine : réduction de certains budgets sociaux; encadrement du crédit par une hausse des taux d'intérêt; augmentation des loyers et des taxes sur une série de produits de base.

Ces mesures sont appliquées alors que les conflits sociaux se multipliaient.

On dénombrait pour les six premiers mois de l'année 1984, 176 grèves impliquant 50 000 travailleurs et le coût de la vie augmentait au rythme annuel d'environ 12%.

MONDE ARABE:

Les meilleurs alliés d'Israël contre le peuple palestinien.

Depuis de nombreuses années déjà, les bourgeoisies arabes du golfe jusqu'à l'atlantique, se disputent la place de "meilleur ami" des Etats-Unis d'Amérique.

N'a-t-on pas vu Chadli, Hassan II et Bourguiba, défiler à la queue leu-leu chez Reagan et faire de la surenchère les uns sur les autres pour gagner les faveurs du maître impérialiste?

Certes, l'impérialisme US est très intéressé par les richesses nationales et les marchés intérieurs des pays arabes.

Mais, qu'ils soient rois ou émirs, généraux ou présidents à vie, nos gouvernants sans dignité ont vite oublié que le meilleur appui stratégique de l'impérialisme dans la région demeure encore et toujours l'état sioniste d'Israël.

Le bombardement du siège de l'OLP à Tunis par l'aviation israélienne, avec l'appui logistique US, puis l'acte de piraterie aérienne perpétré par la chasse américaine au-dessus de la méditerranée, viennent de rappeler douloureusement cette réalité brutale.

Bourguiba et la bourgeoisie tunisienne s'attendaient à un peu plus de reconnaissance pour leur modération coutumière sur la question palestinienne.

L'héritier de Sadate et la bourgeoisie égyptienne se croyaient à l'abri de ce type de mésaventure depuis la trahison de Camp David.

Quant à la tendance modérée de l'OLP représentée par Arafat, elle escomptait que ses concessions politiques et ses efforts de respectabilité sous la couverture du boucher de Septembre Noir, allaient lui valoir un peu plus de considération de la part du gendarme US.

Mais malheureusement pour tous ces "rêveurs", la politique de l'état sioniste n'est pas régie par ce type de logique et l'impérialisme américain a pour principe indiscutable le soutien à Israël contre vents et marées.

Assuré du soutien US, Israël sait de plus qu'il n'a rien à craindre des régimes arabes. Il a tiré les leçons du Liban, de Sabra et Chatila, lorsqu'il massacrait les palestiniens et imposait leur n-ième exode sous l'oeil consentant des bourgeoisies arabes.

Les récents événements viennent d'ailleurs lui confirmer que ses meilleurs alliés contre le peuple palestinien sont les régimes arabes.

La bourgeoisie tunisienne n'a-t-elle pas salué comme une grande victoire l'abstention des USA sur le vote de la résolution du conseil de sécurité de l'ONU condamnant le raid israélien?

les régimes égyptien et tunisien ne viennent-ils pas de livrer au terroriste Reagan les palestiniens qui ont détourné le paquebot italien, en refusant de les embarquer sur un vol régulier pour le premier et en leur refusant l'atterrissement à Tunis pour le second?

Et, tout comme le régime de Chadli réprimait à Alger les tentatives de manifestations de protestation contre les massacres de Sabra et Chatila, l'héritier de Sadate ne vient-il pas de réprimer les manifestations étudiantes contre l'acte de piraterie US?

Les masses populaires de tous les pays arabes sont aujourd'hui profondément touchées dans leur dignité. Elles vivent douloureusement l'impuissance de leurs gouvernants et l'impuissance totale dont jouit le terrorisme d'état du sionisme et des USA.

Mais elles doivent comprendre que pour être en mesure de combattre efficacement ces ennemis extérieurs, elles doivent préalablement, dans chaque pays, arracher le pouvoir à leurs bourgeoisies respectives qui ont plus que démontré leur incapacité historique à satifaire nos aspirations politiques et sociales.

C'est là le meilleur soutien qu'elles puissent garantir au peuple frère de Palestine dans sa lutte contre le sionisme et l'impérialisme.